

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1022

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À la troisième phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« le »,

supprimer les mots :

« refus du ».

II. – En conséquence, à la troisième phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« acquis »,

le mot :

« refusé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.